

DÉLIBÉRATION N° 2021/44

Page 1 sur 1

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 2 décembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil municipal d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 Novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13			
Présents : 12			
Votants : 13			
Votes	Pour : 12	Contre : 1	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, M. Alexandre CHABAUTY, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL, Mme Cynthia SERRAZ (arrivée à 20h40).

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : Mme Caroline DHYEVRE donne procuration à M. Vincent CERISIER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Avenant à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec SOREGIES

Monsieur le Maire informe les conseillers que la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Le décret n° 2019-1320 du 9 décembre 2019 relatif aux certificats d'économies d'énergie et à la prolongation de la quatrième période d'obligation du dispositif prolonge d'une année la durée de la quatrième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie en modifiant l'article R.221-1 du code de l'énergie sans modifier le rythme annuel d'obligation soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Il convient donc d'accepter l'avenant n° 1 de cette convention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** la prolongation par l'avenant n° 1 de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ;
- **AUTORISER** le Maire à signer les documents relatifs à cet avenant.

Fait à ANTIGNY, le 6 Décembre 2021

Le Maire,
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE

086-21860062-20211202-02122021_44-DE
Regu le 07/12/2021